MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie d'Auvergne

Décision n° 2592 du 6 février 2014 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la région de gendarmerie d'Auvergne

NOR : *INTJ1400135S*

Le commandant de la région de gendarmerie d'Auvergne,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 28701 du 3 décembre 2013 (NOR : INTJ1325258S),

Décide:

Article 1er

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er mars 2014:

Servant, Éric	Nigend : 101 125	Numéro de livret de solde : 5 111 676

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er mars 2014:

Bussemey, Loïc	Nigend : 190 558	Numéro de livret de solde : 8 039 219

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er mars 2014:

Lemaitre, Anthony	Nigend : 162 236	Numéro de livret de solde : 8 018 069
Lalo, Florian	Nigend : 187 674	Numéro de livret de solde : 8 043 271

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 février 2014.

Le colonel, commandant la région de gendarmerie d'Auvergne,
É.-P. Molowa